**LE FNPCA CRÉE LA PLATEFORME *« LES AMBASSADEURS DE L'ARTISANAT »***

Paris, le 5 septembre 2017 - **Le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), invite l'ensemble des acteurs du secteur à co-construire ensemble la communication de la Première entreprise de France et crée la plateforme http://ambassadeurs.fnpca.fr. Par son intermédiaire, les artisans, les apprentis et tous ceux qui travaillent pour l'Artisanat seront sollicités, consultés, interrogés et écoutés sur toutes les problématiques relatives à la communication. Un outil moderne et participatif ouvert à tous ceux qui font l'Artisanat d'aujourd'hui.**

**Une participation volontaire**
Sur le principe du volontariat, les acteurs du secteur s'inscrivent sur le site en renseignant divers critères sociodémographiques. Grâce à cette plateforme inédite, chacun pourra, tout au long de l'année, consulter les campagnes de communication en cours, donner son avis sur différentes actions et même proposer ses idées grâce à la « boîte à idées » en ligne.

**Une communauté dynamique**
En sollicitant régulièrement ce panel d'artisans, le FNPCA souhaite associer et aider les professionnels à s'approprier les messages des actions de communication mises en place. Co-construire avec les artisans est un gage de dynamisme que le FNPCA entend insuffler de façon systématique pour porter avec eux ses campagnes de communication au plan national.

**http://ambassadeurs.fnpca.fr**

Les inscriptions sont d'ores et déjà possibles et l'ouverture de l'espace Ambassadeurs se fera en octobre.

***À propos du FNPCA :***
Le **Fonds national de promotion et de communication de l'Artisanat**, met en œuvre la communication de la Première entreprise de France. Établissement public administratif crée?? par décret modifie?? du 13 novembre

1997, le FNPCA a pour mission de contribuer au développement du secteur économique de l'Artisanat en valorisant son image et celles de ses professionnels au niveau national.
Le FNPCA est exclusivement financé par une majoration de 10 % du montant maximum du droit fixe payé par les ressortissants des chambres de métiers et de l'artisanat - régionales ou de région. Les ressources du Fonds correspondent à une contribution de 11 euros par artisan et par année.
Le FNPCA s'emploie à valoriser les métiers d'artisanat et à mettre en exergue l'offre réelle d'avenir professionnel que ce secteur propose. Ainsi, l'action du FNPCA est sous-tendue par la nécessité de renforcer, auprès des jeunes et de leurs entourages, la visibilité de l'offre d'avenir professionnel de l'Artisanat mais surtout son opportunité d'emploi et de valorisation sociale que procure le statut d'artisan. In fine, le FNPCA œuvre pour les amener à « passer à l'acte » en termes de choix de parcours et de formation. Pour suivre l'Artisanat sur Twitter : @ArtisanatFR #choisirlartisanat